CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E77250** **VALABLE JUSQU'AU** **17/10/2027**

ÉDITÉ LE 12/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/07/2007

Raison sociale : GD ETANCHEITE

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 04/03/2024

Capital : 5 000

ZONE INDUSTRIELLE D'HOUSQUIT
40530 LABENNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DAX 499372100

Siret : 499 372 100 00028

Code NACE : 4399A

Numéro caisse de congés payés : 7158109

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 000011003156404

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 000011003156404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 05 58 47 91 38 **Fax :** 05 58 47 63 49

Portable : 06 60 47 19 71

Responsabilité légale :
DESPIAU GILLES GÉRANT

Site Internet : https://gdetancheite.fr/

E-mail : m.calot@gdetancheite.fr

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 283 917 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3211	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante)	7	10/10/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

12/10/2026 11:56

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.